
ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOIRET
30 Avril 2016

PROCES-VERBAL

La 88^{ème} Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est tenue le 30 avril 2016 à 8 heures 30, Espace Blareau à SULLY SUR LOIRE sous la présidence de Monsieur Alain MACHENIN.

Le Président remercie de leur présence à la tribune Monsieur Jean-Noël CARDOUX, Président du Groupe Chasse et Pêche du Sénat, Monsieur Benoit CHEVRON, Trésorier de la Fédération Nationale et Président de la Fédération de Seine et Marne, Monsieur Jean-Luc RIGLET, Maire de Sully sur Loire, Madame Simone SAILLANT, Directrice Départementale des Territoires, Monsieur Michel MASSON, Président de la Chambre d'Agriculture du Loiret, Monsieur Etienne de MAGNITOT, Président du CRPF, Madame Muriel MERCADIER, Secrétaire Générale de la Fédération des Chasseurs du Loiret, Messieurs Hubert DROUIN et Jean FLEURY, Vice-présidents, Monsieur Alain PARDE, Trésorier et Monsieur Mathieu TEIXEIRA, Trésorier adjoint.

Il salue également les personnalités et les administrateurs présents dans la salle et présente les excuses des absents.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Luc RIGLET, Maire de SULLY SUR LOIRE qui remercie la Fédération des Chasseurs d'avoir choisi sa commune et d'y être fidèle et souhaite une bonne Assemblée Générale.

L'Assemblée adopte ensuite, à l'unanimité et à main levée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 avril 2015. Le Président propose ensuite de désigner pour bureau de l'Assemblée Générale celui du Conseil d'Administration de la Fédération, ce qui ne soulève aucune objection dans la salle.

RAPPORT MORAL

Le Président fait lecture de son rapport moral :

Mr le Sénateur, Mr le Maire, Mmes Mrs les présidents, Mesdames les Directrices,
Mesdames, Messieurs, chers amis,

Cette année, mon temps de parole est compté car nous allons élire ou réélire la moitié des administrateurs. Le cycle est donc triennal comme peut l'être un plan de chasse.

Aussi, je n'évoquerai que quelques dossiers qui me semblent les plus pertinents en sachant que toutes les activités de la Fédération sont importantes. Nous communiquons tout au long de l'année sur les travaux qui nous occupent par différents biais (revues, lettres électroniques, site internet...etc)

J'aborderai donc 3 niveaux : 1 niveau national, 1 régional et celui du département.

La Fédération Nationale des Chasseurs, elle aussi va subir quelques changements en matière de gouvernance. Je m'explique :

La loi NOTRE (Nouvelle Organisation territoriale) est passée par là, publiée au journal officiel du 07 août 2015, elle précise le contour des nouvelles régions administratives, n'oubliez pas que de 22 régions nous sommes passés à 13. En effet, il faut bien avoir à l'esprit que l'échelon régional va recouvrir de plus en plus d'importance pour trois domaines au moins : le forestier, le sanitaire et la planification écologique. Pour nous en région Centre-Val de Loire pas de grands changements, mais pour certaines, les difficultés sont apparues. Des régions cynégétiques ont du se regrouper ce qui a modifié leur représentation nationale. En moyenne ce sont 2 présidents de fédération qui représentent la région au niveau national avec une nouveauté ; ils auront chacun un suppléant. Pour faire court, dans nos départements les chasseurs éliront les administrateurs, ces mêmes personnes éliront les membres du bureau départemental et ensuite les représentants au sein de la région. Le

collège des Présidents de la région élira à son tour les présidents qui siègeront au sein du conseil d'administration de la Fédération nationale, qui eux aussi éliront le Président et le bureau National. Voilà un beau programme qui doit ce mettre en place avant l'automne.

Autre dossier l'étude BIPE : Cabinet de Conseil en analyse stratégique et prospective économique, établissement agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de recherche. Cette étude à laquelle vous avez certainement participé comme 50 000 autres chasseurs en France a mis en évidence l'impact économique, social et environnemental de la chasse française. Je vous en cite quelques chiffres :

- L'impact économique de la chasse française est de 3,6 milliards d'€ / an.
- La chasse apporte un peu plus de 2 milliards d'€ / an de valeur ajoutée à l'économie nationale (PIB).
- Elle a créé et maintient 25 800 emplois (ETP).
- Nous sommes aujourd'hui 1 141 000 pratiquants.
- Le bénévolat des chasseurs sur les territoires représente 78 millions d'heures de travail chaque année.
- Le bénévolat éco-citoyen (gestion des habitats, gestion du gibier et de la faune sauvage, les activités sociales et culturelles) équivaut à 50 000 emplois (ETP).
- Chaque chasseur contribue directement à hauteur de 1 136 € / an à la richesse de notre pays.
- Pour 70 chasseurs pratiquants, il existe un emploi non délocalisable.

Et dans notre région Centre Val de Loire cela représente 142 millions de valeur ajoutée, 1693 emplois ETP et 3391 équivalents temps pleins en bénévoles.

Voilà un résultat chiffré qui démontre l'ampleur de nos activités et le poids économique de celles-ci. J'en profite pour vous annoncer que vous risquez d'être sollicité à nouveau pour une nouvelle étude dite BIPE 2. Celle-ci vise à mesurer la plus value apportée par la Chasse aux territoires. Elle est en ligne depuis hier et jusqu'au 25 mai 2016. Vous trouverez le lien sur notre page d'accueil. Merci d'y consacrer quelques instants.

Autre sujet national : la loi biodiversité.

Dans cette loi pernicieuse, dangereuse et importante, on parle beaucoup de nos activités.

Elle précisait notamment la suppression du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ce qui n'est plus d'actualité. On y parle aussi de nuisibles, les termes «*espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles*» peuvent être remplacés par «*espèces d'animaux susceptibles de porter atteinte à des intérêts protégés*» que sont les intérêts économiques, la santé et la sécurité publique ainsi que les équilibres écologiques. Voyez la subtilité de la chose.

Elle prévoit entre autre la création d'une agence française de la biodiversité. A ce jour cette agence n'est toujours pas créée mais elle a déjà un Directeur Christophe AUBEL, ancien administrateur de France Nature Environnement, qui a longtemps été le Directeur de la Ligue Roc (Rassemblement des Opposants à la Chasse). Voilà qui augure bien mal de l'indépendance et de l'impartialité de cette structure.

Cette loi, en cours de validation, est passée en première lecture à l'Assemblée Nationale et sera étudiée au Sénat en juillet prochain. La seconde navette parlementaire ne concernera que les articles qui font l'objet d'un désaccord entre les deux assemblées. A ce propos, je voudrais souligner l'important travail mené par le Groupe Chasse et Pêche au Sénat présidé par Jean-Noël Cardoux. Ce groupe de plusieurs dizaines de Sénateurs toutes tendances confondues (gauche, droite, centre) a beaucoup travaillé sur ce dossier épineux.

Jean-Noël, je te remercie sincèrement pour tout ce que tu fais pour préserver nos activités, notre environnement, notre biodiversité, notre ruralité. Je ne parlerai pas du même groupe à l'Assemblée nationale où nos Députés brillent par leurs absences aux séances relatives à cette loi. Je n'irai pas plus loin dans ce sujet car le Sénateur Cardoux nous en parlera beaucoup mieux que moi dans quelques instants.

Au niveau régional :

L'année 2015 a été marquée par les questions sanitaires. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un cas de tuberculose bovine a été découvert sur un sanglier dans la Sologne à quelques kilomètres du

Loiret. Après plusieurs centaines de vérifications, d'examens au niveau des élevages et sur la faune sauvage, ils s'avère que ce cas reste isolé. Bien heureusement. Il nous faut cependant en tirer les conclusions, nous ne sommes pas à l'abri d'un cataclysme, soyons humble devant la nature qui peut être tantôt généreuse et si dévastatrice parfois. Ne tendons pas la perche pour recevoir les coups.

Cette situation a accentué la relation de la Fédération Régionale avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Région pour travailler à la mise en place, comme le prévoit la loi, du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires. Un groupe est maintenant constitué et travaille sur les dangers de 2ème catégorie type brucellose porcine, tularémie et bien d'autres maladies. Je vous rappelle que la loi d'avenir agricole et forestier engage la responsabilité des chasseurs au niveau sanitaire.

L'étude sur la migration de nos pigeons ramiers de Sologne est maintenant en cours. Depuis le 11 décembre 2015, un premier pigeon ramier ou palombe, nommé «SOLOGNE» capturé non loin de Salbris, a été équipé d'une balise Argos solaire. Trois autres oiseaux, nommés «CHAMPAGNE», «TOURAIN» et «BEAUCE» ont ensuite été équipés respectivement les 25 décembre 2015, le 21 janvier 2016, et le 25 janvier 2016 (le dernier à Ménestreau-en-Villette sur le territoire de la Fédération). Les informations, communiquées par satellite à partir de ces balises, vont permettre de mieux connaître l'origine et les déplacements des oiseaux qui hivernent en région Centre-Val de Loire.

Au vu des premiers résultats nationaux, les oiseaux initialement équipés de balises Argos dans le Sud Ouest de la France, en Espagne et au Portugal ne transitent pas par la région Centre-Val de Loire. C'est la raison pour laquelle les FDC de la région ont souhaité connaître l'origine et les déplacements des palombes observées chez nous en hiver. Du début des captures jusqu'à mi février 2016, les 4 oiseaux sont restés dans les environs de leur lieu de capture. Mais vers le 20 février dernier, c'est «BEAUCE du Loiret» qui semble avoir commencé sa migration puisqu'elle a été localisée le 21 février au Nord-Est de la commune d'Etréchy dans le département de l'Essonne. Le 25 février, elle était au nord-est des Pays-Bas. Elle continue toujours sa migration et est actuellement en SUEDE à HEISINGBORG, au nord de COPENHAGUE. Les autres ne sont toujours pas très actifs, un localisé en région parisienne, un autre au nord de l'Yonne et enfin le dernier qui semble ne pas vouloir quitter le lieu de capture. Cette étude qui va durer le temps de vie des balises environ 2 années, nous permettra d'en savoir un peu plus sur cette migration.

Maintenant abordons nos activités départementales :

Au niveau du petit gibier, l'année dernière dans certaines régions du département ont été possible des lâchers de perdrix grises. J'ose espérer que cette disposition aura satisfait de nombreux chasseurs. De cette expérience, nous avons les premiers résultats. Ils vous seront commentés par le Président de la Commission "petit gibier" qui s'exprimera également sur les autres espèces emblématiques de nos plaines, faisans, lièvres et bien évidemment sur les comptages de printemps de perdrix grises.

Du côté du grand gibier, le Président de cette Commission vous en résumera les principales activités. Sachez, que nous allons devoir réfléchir avec nos partenaires habituels à mettre en place de nouveaux indicateurs pour affiner et asseoir nos propositions d'attribution de plan de chasse. Le delta entre les attributions et les prélèvements de cervidés est trop important. L'outil, quel qu'il soit, annuel ou triennal doit être enrichi d'indicateurs de changement écologique. J'ai demandé à mettre en place ces ICE le plus tôt possible. D'ores et déjà, certaines régions du Loiret auront ces indicateurs.

Et notre bête noire, ce sanglier qui nous fait tant vibrer. Nous avons prélevé environ 13600 animaux cette saison sans compter ceux de mars. Nous n'avons jamais atteint ce seuil. Dois-je y voir une accélération de la part des chasseurs pour réguler au mieux cette population ? J'espère. Mais un indicateur m'attire particulièrement. C'est celui des surfaces détruites, un peu plus de 1000 ha qui est en augmentation comme vous pouvez le voir à l'écran. Attention, il ne faut pas relâcher la pression. Quand j'analyse cette situation, je constate que ce sont les cultures fourragères qui ont subi une augmentation considérable de dégâts, de 250 ha l'année 2014 nous sommes à 550 ha en 2015. L'indemnisation aux agriculteurs est quasi stable malgré une augmentation des prix du maïs de l'ordre de 20% environ. Le montant de la facture totale des indemnisations avoisine quand même

les 800 000 € ce qui n'est pas rien. Je vous rappelle que la chasse du sanglier est autorisée à partir du 1^{er} juin jusqu'au 14 août sur autorisation en tout lieu, à l'approche, à l'affût, en battue et à partir du 15 août c'est l'ouverture générale pour cette espèce. J'en profite pour lancer un appel au monde agricole "dès que vous constatez des dégâts dans vos parcelles, interpelez les chasseurs locaux en leur demandant d'intervenir très rapidement". Si vous n'avez pas de réaction de leur part alors saisissez la Fédération. J'aurai alors la lourde responsabilité de sommer le chasseur d'intervenir. A nous chasseurs d'assumer, nous devons bouger face à ces situations. En plein été, je comprends bien que cela n'est pas notre chasse, mais de bonne heure à la fraîche, avec quelques amis et chiens nous devons renvoyer les sangliers dans les bois et faites vous plaisir dans les prélèvements. L'espèce n'est pas en danger avec un taux d'accroissement d'au minimum 200% chaque année. Les indicateurs concernant les dégâts sont au vert, il faut poursuivre dans cette voie. Je sais bien qu'il y a quelques récalcitrants mais globalement, pour cette espèce, de la chasse gestion nous sommes passés à une chasse durable et responsable. Je me permets aussi de vous rappeler quelques règles administratives obligatoires concernant le sanglier. L'agrainage n'est autorisé qu'après avoir signé une convention avec la Fédération et avec l'obligation d'agrainer toute l'année. Des contrôles sont effectués pendant et hors période de chasse. De même le carnet de prélèvements des sangliers est obligatoire dans les zones rouges et noires. Vous devez le renvoyer pour le 11 avril. Nous en avons absolument besoin. La sanction pour manquement à ces dispositions, sera la même pour le non retour du carnet que pour l'agrainage « infractions aux dispositions du Schéma départemental de gestion cynégétique » et le montant de l'amende est de 135 € et plus encore en cas de récidive.

Tout à l'heure je vous ai parlé biodiversité, dans le Loiret nous n'attendons pas la loi pour travailler sur ce sujet. Depuis de nombreuses années la Fédération est engagée dans des programmes environnementaux à différentes échelles afin d'asseoir notre rôle en matière de gestion des habitats et de la biodiversité, tout en conciliant les attentes des acteurs ruraux que sont entre autres les agriculteurs, les élus locaux...

Tous les ans quelques mots sur **AGRIFAUNE** : ce partenariat en place dans le département depuis 2008 ne cesse de se développer. Toujours autour de la thématique de la gestion des bords de champs, les nombreux partenaires associés (Hommes et Territoires, la Chambre d'agriculture, l'ONCFS et depuis peu la FDSEA) travaillent en étroite collaboration avec les agriculteurs investis dans une démarche de valorisation de leur exploitation.

Depuis 2015 la Fédération est également associée au programme national **AGRIBIRDS** qui vise à élaborer des outils simplifiés de suivis des oiseaux pour les agriculteurs qui souhaitent, par eux même, avoir une vision de l'état de la biodiversité sur leur territoire.

Au-delà des grandes plaines agricoles de notre département, riches et diversifiées, la Fédération œuvre également depuis de nombreuses années sur les **Zones Humides**, notamment dans la Vallée de l'Essonne. Outre son investissement dans la gestion du marais d'Orville Dimancheville, dont elle est cogestionnaire avec la Fédération de Pêche et le Syndicat de Rivière, la Fédération agit également concrètement pour la réhabilitation des marais de l'Essonne en menant des travaux de restauration et d'entretien sur le Marais de Tinville.

Parallèlement à ces quelques dossiers «biodiversité», dont la liste n'a pas été exhaustive bien entendu, la Fédération et les chasseurs du département assurent leur rôle de «**sentinelle sanitaire**».

-A travers le réseau SAGIR, qui se modernise en 2016 avec le développement d'une base nationale de recueil des données,

-Sans oublier la sérothèque nationale mise en place par la FNC et à laquelle nous participons,

-et des études ponctuelles... à ce sujet, rappelez-vous en 2006, l'étude **Echinococcose** ! Et bien voilà 10 ans déjà et il est indispensable aujourd'hui de maintenir la surveillance, c'est pour cela, que la Fédération, toujours en partenariat avec l'ELIZ et le Laboratoire Vétérinaire de Bourges, va participer à une nouvelle campagne de récolte de «renard» au niveau national. Nous ne manquerons pas, d'ici quelques mois, de vous solliciter, notamment via le réseau des piégeurs et des déterreurs.

Toujours dans ce cadre, je citerai l'action initiée par les chasseurs de Loire que je félicite au passage pour «l'opération Loire Propre» qui a connu encore un grand succès. Elle a rassemblé dans le Loiret quelque 583 participants de tous bords : chasseurs, pêcheurs, randonneurs, riverains, naturalistes, marine de Loire, des élus et j'en oublie. 122 m3 de déchets ont ainsi été collectés. Bravo à tous.

Autre sujet qui va prochainement être débattu lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 19 mai, le blaireau. Nous avons lancé une enquête en 2015 à ce sujet. 295 fiches d'observation de terriers ont été retournées à la Fédération et 200 sont positives. Elles démontrent l'accroissement de cette population depuis le dernier recensement de 2007. Lors de cette commission, nous allons étudier la possibilité de pouvoir pratiquer la chasse sous terre en période complémentaire (demande initiée par l'Association de la vénerie sous terre).

Je suis heureux de constater les bonnes relations que nous entretenons avec les services de l'état, avec nos différents et principaux partenaires, les forestiers et agriculteurs. Bien évidemment, nous avons des discussions animées parfois sur des sujets sensibles mais toujours dans la courtoisie et le respect des autres. Ensemble nous avançons.

Je remercie l'ensemble du personnel à qui je demande souvent d'être très réactif et je leur adresse toutes mes félicitations quant à la qualité du travail effectué parfois dans des conditions particulières et difficiles.

Merci également à tous mes collègues administrateurs, qui ne ménagent pas leur peine ainsi qu'aux bénévoles qui nous apportent leur soutien lors d'opérations ponctuelles.

Merci aussi à toutes les associations spécialisées qui réalisent un travail remarquable tout au long de l'année, sans elles, une fédération qu'elle quelle soit, se meurt.

Nous avons dans le Loiret une chance incroyable, celle d'avoir un biotope remarquable où tous les types de chasse sont possibles et présents. Ne gâchons pas ce que la nature nous offre si généreusement, ce que nos anciens ont si jalousement conservé et nous ont transmis.

Je terminerai mon propos pour remercier chaleureusement des amis qui ont décidé d'arrêter leur fonction au sein du conseil d'administration. Cette décision, qui je suppose a été difficile à prendre, a dû être murement et longuement réfléchi. Elle confirme vos qualités et vos compétences. Rien ne nous destinait à nous rencontrer, à par cette passion qui nous enivre, excite et sublime : la chasse. Au fil des ans, nous sommes devenus amis, nous nous connaissons bien avec nos qualités et aussi avec nos défauts. Combien de temps avez-vous passé ? Combien de kilomètres avez-vous parcourus ? Vous avez œuvré sans penser à tout cela et souvent au détriment de votre vie familiale. Vous avez assumé vos qualités dans le respect du fonctionnement de cette Fédération sans jamais faillir.

Murielle Mercadier, Secrétaire Générale et Présidente de la Commission "Communication" est entrée au sein du conseil en 1994.

Alain Thillou, Président de la Commission "Agents" est entré comme Administrateur en 2000.

Alain Pardé, Trésorier et Président de la Commission "Prévention" est arrivé en 2004.

Mes amis, vous avez fait le choix de vous retirer de ce conseil, je respecte cette décision. Je vous vois vous éloigner avec regret mais je ne m'interdis pas en passant par là de m'arrêter un instant vous saluer. Merci pour votre courage, votre investissement et vous souhaite de profiter pleinement de la vie.

Merci de votre attention et nous pouvons les applaudir.

Le Président donne la parole au Sénateur CARDOUX après l'avoir remercié pour son engagement dans la défense de la chasse. Ce dernier, fait un point sur l'évolution du projet de Loi sur la Biodiversité. Il présente les travaux du Groupe Chasse et Pêche du Sénat et les principaux amendements retenus.

Le Président MACHENIN appelle la candidature de quatre scrutateurs. Mesdames GIRARD, MAGDELENAT, SELLIER et Messieurs CHAUMERON, GALLIEN et JEANNET sont alors nommés.

Monsieur LUTUN présente ensuite le bulletin de vote et les modalités des élections.

ELECTIONS

Les élections sont contrôlées par Maître TORTERAT-CARREAU, huissier de justice. Elle invite tour à tour chaque candidat à se présenter aux adhérents et contrôle le respect du temps de parole de 2 mn.

COMPTE RENDU FINANCIER

Monsieur AMALRIC, du cabinet comptable ORCOM, présente les comptes de l'exercice 2014/2015 en les comparant au budget prévisionnel et en donnant des précisions sur les écarts. Il commence par le budget général, puis le budget dégâts, le projet associatif et termine par le bilan (documents joints en annexe).

Monsieur MACHENIN donne ensuite la parole à Monsieur BILLEREAU, Commissaire aux Comptes. Ce dernier précise l'étendue de sa mission et donne lecture de son rapport. Il certifie les comptes 2014/2015.

POINT SUR LE BUDGET EN COURS

Monsieur PARDE présente un point sur l'état d'avancement du budget 2015/2016 au 31 mars.

PROJET DE BUDGET 2016/2017

Il expose le projet de budget général puis le projet de budget dégâts établis par le Conseil d'Administration (documents en annexe).

Il précise enfin les modalités qui seront mises en place pour le remboursement des bracelets de sanglier.

Il est procédé au vote à l'issue duquel les scrutateurs accompagnés de membres du personnel emmènent les quatre urnes pour procéder au dépouillement.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Plusieurs Présidents de Commission présentent rapidement le bilan de l'année écoulée et les projets en cours ou à venir : Petit Gibier, Communication, Nouveaux chasseurs-Prospectives, Grand Gibier, Gibier d'eau et oiseaux migrateurs.

INTERVENTIONS

Michel MASSON, Président de la Chambre d'Agriculture, précise que les chasseurs et les agriculteurs ont beaucoup de valeurs communes et qu'ils œuvrent efficacement pour l'écologie.

Monsieur Benoît CHEVRON, Président de la Fédération des Chasseurs de Seine et Marne, Trésorier de la FNC et de la FACE remercie Monsieur CARDOUX pour son action très efficace. Il invite les présents à répondre à l'enquête économique BIPE 2 qui va être lancée par la FNC. Il fait un point sur les actions menées par la FACE et insiste sur la nécessité de mettre en place des études afin de disposer de données scientifiques. Il termine en présentant les derniers rebondissements dans le dossier des détentions d'armes.

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CHASSE

Monsieur MACHENIN détaille les dates d'ouverture et de clôture de la prochaine saison.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président propose de répondre à quelques questions d'ordre général.

Monsieur BARROT a posé une question écrite concernant un éventuel traitement administré aux perdrix rouges lâchées pour les rendre stériles. Le Président l'invite à s'adresser directement aux éleveurs.

Monsieur Claude BLANCHET de Gondreville s'inquiète du fait que les sujets des buses et du loup n'aient pas été abordés. Le Président répond qu'il s'agit d'espèces protégées.

Monsieur GOIRAND, Président d'ACC45, s'étonne des propos de Monsieur MASSON qui rappellent des temps de guerre tels que combat et camps. Il préfère la discussion qui permet de résoudre beaucoup de problèmes. Il insiste sur l'intérêt du plan de chasse triennal qu'il souhaite voir perdurer.

INTERVENTION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE

Monsieur le Secrétaire Général transmet les excuses de Monsieur le Préfet.

Il félicite la Fédération pour les actions qu'elle mène dans le cadre des missions majeures qui lui sont confiées, pour ses bonnes relations avec ses services.

Il insiste sur le futur renouvellement du Plan de Gestion Cynégétique, le plan de chasse grand gibier et la nécessaire réduction des populations de sangliers.

Il invite tous les chasseurs à assumer leur rôle dans l'aménagement de l'espace rural.

RESULTAT DU VOTE

Le Président communique le résultat des votes.

Comptes de l'exercice 2014/2015

Les comptes sont adoptés avec 4 565 voix pour et 72 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte général aux réserves est adoptée avec 4 571 voix pour et 72 contre.

L'affectation du solde du résultat du compte dégâts aux réserves est adoptée avec 4 586 voix pour et 82 contre.

Projet de budget 2016/2017

Le projet de budget général est adopté avec 4 599 voix pour et 111 contre.

Le projet de budget dégâts est adopté avec 4 459 voix pour et 225 contre.

Elections au Conseil d'administration

Tous les candidats sont élus avec le nombre de voix suivant : Dominique MARCHAND 4 795 voix, Mathieu TEIXEIRA 4 502 voix, Henry POISSON 4 683 voix, Daniel DUBOIS 4 704 voix, Jean-Michel FRANCOIS 4 558 voix, Roger GABORET 4 753 voix.

Le Président, après avoir remercié l'ensemble des présents, clôture la séance et invite les membres à partager le verre de l'amitié.

Compte de résultat simplifié 2014/2015

ANNEXE 1	BUDGET GENERAL	
	BUDGET 14/15	REALISE 14/15
DEPENSES		
Achats	184 745 €	171 370 €
Services Extérieurs	98 900 €	119 635 €
Autres services extérieurs	384 096 €	356 367 €
Taxes	87 340 €	85 723 €
Personnel	953 740 €	952 870 €
Charges gestion courante	181 322 €	205 242 €
charges exceptionnelles	- €	23 664 €
Amortissements, provisions	362 555 €	379 721 €
Sous Total	2 252 698 €	2 294 592 €
RECETTES		
Ventes	314 590 €	249 823 €
Autres produits	1 593 943 €	1 692 790 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	325 539 €	351 956 €
Sous Total	2 234 072 €	2 294 569 €
RESULTAT	-18 626 €	-23 €

ANNEXE 2	BUDGET DEGATS	
	BUDGET 14/15	REALISE 14/15
DEPENSES		
Achats	1 077 950 €	884 416 €
Services Extérieurs	4 000 €	12 872 €
Autres services extérieurs	259 000 €	253 109 €
Taxes	19 220 €	17 630 €
Personnel	268 880 €	270 462 €
Charges gestion courante	26 870 €	26 232 €
Amortissements, provisions	227 148 €	272 299 €
Sous Total	1 883 068 €	1 737 020 €
RECETTES		
Ventes	1 486 666 €	1 410 459 €
Autres produits	58 790 €	62 338 €
Prod Financier, except, reprise prov, transf charges	335 073 €	325 708 €
Sous Total	1 880 529 €	1 798 505 €
RESULTAT	-2 539 €	61 485 €

ANNEXE 3 : Projet associatif « Jeunes »

Pour rappel, ce projet a été adopté lors de l'Assemblée Générale de 2011 pour lequel 75 000 € ont été alloués sur 4 ans. Voici l'état d'avancement du projet :

ANNÉE RESULTAT
2011 / 2012 -10 112
2012 / 2013 -16 320
2013 / 2014 -20 267
2014 / 2015 -24 784

Le projet a pris fin le 30 juin 2015, le solde pour l'exercice en cours est de 3 517 €.

ANNEXE 4 : Résultat global 2014/2015

RÉSULTAT GÉNÉRAL	+ 24 761 €
RÉSULTAT DÉGÂTS	+ 61 485 €
RÉSULTAT PROJET ASSOCIATIF "JEUNES"	- 24 784 €
RÉSULTAT GLOBAL	+ 61 462 €

ANNEXE 5 : BILAN AU 30/06/2015		
Actif Immobilisé	Terrains	904 239
	Construction	239 242
	Autres immob. corporelles	145 491
	Installation tech. + matériel	8 834
	Autres immob. incorporelles	761
	Dépôt et cautionnement	147
	TOTAL	1 298 714
Actif circulant	Disponibilités	3 168 705
	Autres créances	219 179
	Charges constatées d'avance	70 236
	Avances et acomptes versés sur commandes	450
	Usagers et comptes rattachés	399
	TOTAL	3 458 969
Fonds associatifs	Réserves réglementées	1 671 699
	Réserves indisponibles	1 298 562
	Réserves statutaires	644 065
	Résultat de l'exercice	61 463
	TOTAL	3 675 789
Provisions pour risques	TOTAL	518 986
Dettes	Dettes fiscales et sociales	201 877
	Avances et acomptes reçus sur commandes	198 622
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 008
	Découverts et concours bancaires	74 666
	Produits constatés d'avance	1 508
	autres dettes	225
	TOTAL	562 907
TOTAL GENERAL		4 757 683

ANNEXE 6 : Projet de budget général 2016/2017		
DEPENSES	Achats	145 285 €
	Services Extérieurs	118 800 €
	Autres services extérieurs	415 930 €
	Taxes	89 599 €
	Personnel	979 384 €
	Charges gestion courante	182 967 €
	Amortissements, provisions	361 641 €
	TOTAL DES DEPENSES	2 293 606 €
RECETTES	Ventes	288 900 €
	Autres produits	1 647 461 €
	Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	326 371 €
	TOTAL DES RECETTES	2 262 732 €
RESULTAT GENERAL		-30 874 €

Pour les recettes, les hypothèses suivantes ont été retenues :
 Diminution de validation de 2% pour les vignettes départementales et nationales par rapport au réalisé du 31/01/2016.

- **Vignette Départementale** : 65 € dont 0,30 € pour la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et 1,80 € pour la FRCC
- **Vignette Nationale annuelle** : 95 € (fixée par la FNC)
- **Vignette temporaire 9 jours consécutifs** : 33 € (non renouvelable)
- **Vignette temporaire 3 jours consécutifs** : 17 € (3 périodes maxi. par an)
- **Adhésions « Territoires »** : - Contrat simple : 90 € - Contrat de service : 90 € + 0,30 € de l'ha du 1er au 400e ha et 0,20 € de l'ha à partir du 401e

ANNEXE 7 : Projet de budget dégâts 2016/2017		
DEPENSES	Achats	1 021 905 €
	Services extérieurs	14 300 €
	Autres services extérieurs	242 500 €
	Taxes	19 536 €
	Personnel	273 315 €
	Charges gestion courante	33 885 €
	Amortissements, provisions	238 348 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 843 789 €
RECETTES	Ventes	1 491 412 €
	Autres produits	62 000 €
	Prod financier, except, reprise, prov, transf charges	289 964 €
	TOTAL DES RECETTES	1 843 376 €
RESULTAT DEGATS		-413 €

Pour les recettes, les hypothèses suivantes ont été retenues :
 Timbre Sanglier annuel : 28 € (au lieu de 25 €), temporaire 9 jours : 14 € (au lieu de 13 €), temporaire 3 jours : 7 € (inchangé)
 Les prix des bracelets de grands gibiers sont maintenus à leur niveau actuel dont le détail, coût matière de 5€ inclus, est le suivant : CHEVREUIL 35 €, CEM 210 €, CEM1 170 €, CEF et CEJC 110 €, SANGLIER 20 €, DAIM, CERF SIKA et MOUFLON 5 €.

ANNEXE 8 : Projet de budget global 2016/2017	
RESULTAT GENERAL	-30 874 €
RESULTAT DEGATS	-413 €
RESULTAT GLOBAL	-31 287 €